



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT du CANTAL  
COMMUNE de LANOBRE

N°DE\_2020\_032

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Adoption procès-verbal du 15 juin 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

Adopté par 12 voix pour, 3 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 29 juin 2020.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 30 JUIN 2020  
et publication ou notification  
du 30 JUIN 2020  
Le Maire

RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/06/2020 015-211500921-20200629-DE_2020_032-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

N°DE\_2020\_033

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Budget général 2020 : adoption**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2020 du budget général de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget général de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de fonctionnement :**

· Recettes..... 2 053 935.82 €  
· Dépenses.....2 053 935.82 € dont 612 918.00 € en virement à la section d'investissement.

**En section d'investissement :**

· Recettes..... 1 480 214.30 €  
· Dépenses..... 1 480 214.30 €

Adopté à l'unanimité

Fait à Lanobre, le 29 juiu 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le .....30 JUIN 2020  
et publication ou notification  
du .....30 JUIN 2020.....  
Le Maire

RF  
Sous préfecture de Mauriac  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 30/06/2020  
015-211500921-20200629-DE-2020\_033-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_034

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Budget assainissement 2020 : adoption**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SÉRRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire M40,

**Considérant** le projet du budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget annexe Primitif de l'exercice 2020 Assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de fonctionnement :**

- Recettes..... 70 039.00 €
- Dépenses..... 70 039.00 €

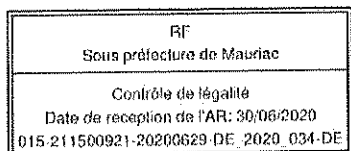
**En section d'investissement :**

- Recettes..... 951 752.62 €
- Dépenses..... 951 752.62 €

Adopté à l'unanimité

Fait à Lanobre, le 29 jun 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le .....  
et publication ou notification  
du .....  
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_035

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Budget lotissement Les Jardins de La Ganne 2020 : adoption**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,

**Considérant** le projet du budget primitif annexe 2020 du Lotissement *Les Jardins de La Ganne*,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 pour le budget annexe Lotissement *RLes Jardins de La Ganne* tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de fonctionnement :**

- Recettes..... 581 990.00 €
- Dépenses..... 581 990.00 €

**En section d'investissement :**

- Recettes..... 291 990.00 €
- Dépenses..... 291 990.00 €

Adopté à l'unanimité

Fait à Lanobre, le 29 juin 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 30 JUIN 2020  
et publication ou notification  
du 30 JUIN 2020  
Le Maire

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2020
015-211500921-20200629-DE-2020_035-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_036

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant qu'à compter de l'exercice 2020, la taxe d'habitation est supprimée sur les résidences principales et qu'en conséquence les communes ne bénéficient plus de pouvoir de vote sur ladite taxe,

Considérant que les besoins estimés en fiscalité pour l'exercice 2020 ne rendent pas nécessaires une augmentation du produit fiscal attendu.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des impositions directes locales comme suit :

Type d'imposition	Taux de référence 2019	Taux votés en 2020
Taxe foncière bâtie	15.69%	15.69 %
Taxe foncière non bâtie	151.80%	151.80 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Lanobre, le 29 juin 2020

RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/06/2020 015-211500921-20200629-DE_2020_036-DE



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 30 JUIN 2020  
et par notification  
du 30 JUIN 2020  
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_037

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Subvention voyages scolaires**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaél DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors du vote du budget primitif il a été décidé d'octroyer une aide financière aux enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement extérieur dans le cadre de leurs voyages scolaires.

Considérant que la provision de l'article budgétaire 6714 a été fixée à 2 000 € lors du vote du budget primitif ;

Considérant qu'il est proposé que l'aide financière soit fixée selon les modalités suivantes :

ENFANT	ETABLISSEMENT	VOYAGE	PARTICIPATION
NEYRAT Nina	Lycée Mauriac	Court métrage	30.00 €
VERDIER Alexis	Lycée Mauriac	Court métrage	30.00 €
VERDIER Alexis	Lycée Mauriac	Lyon	50.00 €
TISSANDIER Jules	Collège d'Ydes	Super Besse	58.00 €
ZACHARIE Chassan	Ecole La Fayette Ydes	Val de Loire	40.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>208.00 €</b>

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'octroyer une subvention par enfant et par voyage scolaire comme indiqué dans le tableau ci-dessus considérant que l'aide sera directement versée aux familles.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les mandats correspondant imputé à l'article 6714 du budget de la commune.

Adopté à l'unanimité  
Fait et délibéré à Lanobre, le 29 juin 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 30 JUIN 2020  
et publication ou notification  
du 30 JUIN 2020  
Le Maire

RF. Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 30/06/2020 015-211500921-20200629-DE_2020_037-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT du CANTAL  
COMMUNE de LANOBRE

N°DE\_2020\_038

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Lancement d'un audit sur les comptes communaux**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaëli DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

M. le Maire informe l'assemblée qu'un audit financier sur les comptes communaux sera conduit dans les prochaines semaines pour une présentation des rapports fin septembre.

Cet audit permettra de porter un éclairage sur la situation financière de la commune ainsi que sur la valeur des biens communaux mis en location.

M. le Maire présente deux devis de deux sociétés de cabinet d'audit :

- Groupe *GESTION 4* - de Clermont Ferrand : offre à 5 400.00 € H.T.
- Groupe KPMG Audit - de Clermont Ferrand : offre à 5 225.00 € H.T.

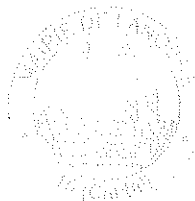
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Lanobre :**

- **ADOPTE** le projet d'audit des comptes communaux ;
- **DECIDE** de retenir l'offre du Groupe *GESTION 4* au prix de 5 400.00 € H.T.

Adopté par 12 voix pour, 3 contre, 0 abstention

Fait à Lanobre, le 29 juin 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



RF Sous préfecture de Mairiac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/06/2020 015 211500921-20200629-DE_2020_038-DE

ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 30 JUN 2020  
et publication ou notification  
du 30 JUN 2020  
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_039

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Demande subvention D.E.T.R. 2020 : aménagement rue de Sioprat**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 29 juin 2020 / Convocation du 22 juin 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaél DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU  
Absent représenté: Dominique VOLPE par Johane GRANDSEIGNE

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'inscription budgétaire du projet d'aménagement de la *Rue de Sioprat*, il serait nécessaire de rechercher des financements.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (D.E.T.R).

Considérant le plan de financement comme suit :

Autofinancement :	180 689 € 00
Subvention DETR (40 %) :	120 459 € 50
<b>TOTAL H.T. :</b>	<b>301 148.00 € H.T.</b>

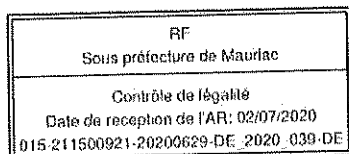
Ce projet débiterait en fin de semestre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le projet d'aménagement de la *Rue de Sioprat* pour un montant estimé à 301 148.00 € H.T. ;
- **ADOpte** le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- **DECIDE** de demander une subvention (au taux de 40 %) auprès de l'ETAT dans le cadre de la **DETR 2020** pour contribuer au financement de cette opération d'investissement.

Fait à Lanobre, le 29 juin 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le .....  
et publication ou notification  
du .....  
Le Maire